

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/004

Séance du 30 janvier 2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le 30 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 23 janvier 2026

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN,
Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude
JEANDEAUD, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA,
Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Jean-Pierre HENICKE a donné pouvoir à Christophe DESSAINTJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Cléo MOIROUD

OBJET :

Suppression d'un poste de
rédacteur principal de 1^{ère}
classe

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du
code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des
emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'un emploi d'attaché territorial au sein des
services du secrétariat de mairie à temps complet pour effectuer les missions de
secrétaire générale, il y a lieu de supprimer le poste de rédacteur principal de
1^{ère} classe existant.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de
supprimer** l'emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet aux
services du secrétariat de mairie au 1^{er} avril 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 02 février 2026

Le maire, Aurélien BLANC.



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le



ID : 038-213804156-20260130-DEL_2026_004-DE